

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** C-POX ZP360 PRIMER V2

· **Code du produit:** 25-361.1N14

· **Numéro de version:** 2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Peinture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Identification de la société/l'entreprise:**

CIN Celliose, S.A. - Chemin de la Verrerie - BP 58 - 69492 Pierre Bénite Cedex - France
Tel. + (33) (0) 472 397 777 - customerservice.fr@cin.com

CIN Industrial Coatings, S.A. - Av de Dom Mendo, n° 330 - 4474-009 Maia - Portugal
Tel. + (351) 22 940 5000 - customerservice@cin.com

CIN - Corporação Industrial do Norte, S.A. - Av de Dom Mendo, n° 831 (antes EN13 km6)
4474-009 Maia - Portugal - Tel. + (351) 22 940 5000 - customerservice@cin.com

CIN Valentine, S.A.U. - P. I. Can Milans - Riera Seca, 1 08110 Montcada i Reixac - España
Tel. + (34) 93 565 66 00 - customerservice.es@cin.com

CIN Monopol, S.A. - 56 Allée Bernard Palissy - ZI des Auréats - 26000 Valence – France
Tel. + (33) (0) 475 442 117 - monopol@monopol-sa.com

CIN Soritec, S.A. - Calle Germans Valls, s/n, P. I. Gaserans - 17450 Hostalric Girona – España
Tel. + (34) 972 86 55 90 - customerservice@cin.com

CIN Govesan, S.L.U. - Calle del Oro - 28770 Colmenar Viejo - Madrid – España
Tel. + (34) 91 846 30 00 - customerservice@cin.com

Service chargé des renseignements:

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: msds@cin.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Portugal:

- CIN, S.A. e CIN Industrial Coatings, S.A.: + (351) 22 940 5000

- Centre Anti-Poison: + (351) 800 250 250

- Service d'Émergence (24 heures): + (351) 21 352 4765

Espagne:

- CIN Valentine, S.A.U.: + (34) 93 565 66 00

- CIN Soritec, S.A. (heures de bureau): +(34) 91 847 38 00

- CIN Govesan, S.L.U. (heures de bureau): + (34) 91 846 30 00

France:

- de la Société ORFILA: + (33) 01 45 42 59 59

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS05



GHS07



GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100)
isobutanol
- **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(suite page 3)

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 2)

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· **3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.· **Composants dangereux:**

CAS: 25068-38-6 Reg.nr.: -	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100) ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	10-25%
Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	hydrocarbures, C9 aromatiques ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335-H336	≥10-<20%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Reg.nr.: 01-2119485044-40	bis(orthophosphate) de trizinc ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥10-<25%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène (mélange d'isomères) ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥2,5-<10%
CAS: 78-83-1 EINECS: 201-148-0 Reg.nr.: 01-2119484609-23	isobutanol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	≥3-<10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	2,5-10%
Numéro CE: 905-588-0 Reg.nr.: 01-2119488216-32 01-2119486136-34 01-2119539452-40	masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥2,5-<10%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	éthylbenzène ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%

(suite page 4)

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 3)

Indications complémentaires:

Ce mélange contient $\geq 1\%$ de dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) La classification de l'annexe VI relative au dioxyde de titane ne s'applique pas à ce mélange selon sa note 10.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** L'utilisation d'un appareil respiratoire peut être nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 4)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter l'inhalation de la pulvérisation du produit.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**CAS: 1330-20-7 xylène (mélange d'isomères)**VLEP Valeur à court terme: 442 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

Risque de pénétration percutanée

CAS: 78-83-1 isobutanolVLEP Valeur à long terme: 150 mg/m³, 50 ppm**CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**VLEP Valeur à court terme: 375 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

DNEL**hydrocarbures, C9 aromatiques**

Oral DNEL Effets systémiques à long terme 11 mg/kg/day (consommateurs)

DNEL Effets systémiques à court terme 11 mg/kg/day (consommateurs)

Dermique DNEL Effets systémiques à long terme 11 mg/kg bw/24h (consommateurs)

25 mg/kg bw/24h (travailleurs)

(suite page 6)

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 5)

Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à court terme	11 mg/kg/ bw/24h (consommateurs) 25 mg/kg/ bw/24h (travailleurs)
	DNEL Effets systémiques à court terme	32 mg/m3 (consommateurs) 150 mg/m3 (travailleurs)
CAS: 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc		
Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	0,83 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	83 mg/kg bw/24h (consommateurs) 83 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	2,5 mg/m3 (consommateurs) 5 mg/m3 (travailleurs)
CAS: 1330-20-7 xylène (mélange d'isomères)		
Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	1,6 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	108 mg/kg bw/24h (consommateurs) 180 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	14,8 mg/m3 (consommateurs) 77 mg/m3 (travailleurs)
	DNEL Effets systémiques à court terme	174 mg/m3 (consommateurs) 289 mg/m3 (travailleurs)
	DNEL Effets locaux à court terme	174 mg/m3 (consommateurs) 289 mg/m3 (travailleurs)
CAS: 78-83-1 isobutanol		
Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	25 mg/kg/day (consommateurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	55 mg/m3 (consommateurs) 310 mg/m3 (travailleurs)
CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	3,3 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	18,1 mg/kg bw/24h (consommateurs) 50,6 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	43,9 mg/m3 (consommateurs) 369 mg/m3 (travailleurs)
	DNEL Effets systémiques à court terme	553,5 mg/m3 (travailleurs)
masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène		
Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	1,6 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	125 mg/kg bw/24h (consommateurs) 212 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	65,3 mg/m3 (consommateurs) 221 mg/m3 (travailleurs)
	DNEL Effets locaux à court terme	289 mg/m3 (travailleurs)
	DNEL Effets locaux à long terme	65,3 mg/m3 (consommateurs)
PNEC		
CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
PNEC eau		10 mg/l (eau douce) 1 mg/l (eau de mer)

(suite page 7)

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 6)

PNEC sédiment	100 mg/l (libération intermittente) 41,6 mg/kg (eau douce) 4,17 mg/kg (eau de mer)
PNEC STP	100 mg/l (poids sec du sol)
PNEC sol	2,47 mg/kg (poids sec du sol)
masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène	
PNEC eau	0,327 mg/l (eau douce) 0,327 mg/l (eau de mer) 0,327 mg/l (libération intermittente)
PNEC sédiment	12,46 mg/kg (sédiment marine) 12,46 mg/kg (sédiment d'eau douce)
PNEC STP	6,58 mg/l (station de traitement des eaux usées)
PNEC sol	2,31 mg/kg (sol)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 8)

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 7)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Caractéristique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition: 137-143 °C

· Point d'éclair: 25 °C (ISO 3679)

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'ignition: 500 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 0,7 Vol %
Supérieure: 7 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: <1 hPa

· Densité à 20 °C: 1,467 g/cm³

· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Viscosité cinématique 40 °C > 20.5 (mm²/s)

· Test de séparation des solvants:

Teneur en substances solides: 67,1 %

(suite page 9)

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 8)

· **9.2 Autres informations:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****hydrocarbures, C9 aromatiques**

Oral	LD50	8.400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.160 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/8 h	>6.193 mg/m ³ (rat)
	LC50	1-10 mg/l (algues)
		1-10 mg/l (daphnia magna)
		1-10 mg/l (poisson)
		6.193 mg/l (rat)

CAS: 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

CAS: 1330-20-7 xylène (mélange d'isomères)

Oral	LD50	3.523 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.126 mg/kg (lapin)
		1.100 mg/kg (rat)

CAS: 78-83-1 isobutanol

Oral	LD50	2.460 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.392 mg/kg (lapin)

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral	LD50	4.016 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/6 h	25,8 mg/l (rat)

masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène

Oral	LD50	3.523 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.126 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	27,124 mg/l (rat)

(suite page 10)

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 9)

CAS: 100-41-4 éthylbenzène

Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.354 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	17,2 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****hydrocarbures, C9 aromatiques**

EC50/48 h	3,2 mg/l (daphnia magna)
EC50/72 h	2,9 mg/l (algues)
LC50/96 h	9,22 mg/l (oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

CAS: 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

EC50/48 h	>2,44 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h	>10.000 mg/l (brachydanio rerio)
	0,14-2,6 mg/l (poisson)

CAS: 1330-20-7 xylène (mélange d'isomères)

EC50/96 h	0,6 mg/l (aquatic crustaceans)
EC0/0,5 h	1 mg/l (daphnia magna)
EC50/72 h	2,2 mg/l (scenedesmus subspicatus (algue))
LC50/96 h	2,6 mg/l (poisson)

CAS: 78-83-1 isobutanol

EC50/48 h	1.100-1.300 mg/l (ceriodaphnia dubia)
	1.100 mg/l (daphnia magna)
EC10/16 h	750 mg/l (pseudomonas putida)

(suite page 11)

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 10)

LC50/96 h	1.480-1.730 mg/l (lepomis macrochirus (poisson)) 1.430 mg/l (pimephales promelas (vairon))
CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol	
EC50/48 h	23.300 mg/l (daphnia magna)
EC50r/7 d	>1.000 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata (algue))
LC50/3 h	1.000 mg/l (bacterium)
LC50/96 h	6.812 mg/l (poisson) ≥1.000 mg/l (oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))
masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du xylène	
EC50/24 h	1 mg/l (daphnia magna)
EC50/48 h	1,3 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata (algue))
EC50/72 h	2,2 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata (algue))
LC50/96 h	2,6 mg/l (oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Les informations fournies sont basées sur la directive (UE) 2008/98.
- **Catalogue européen des déchets**
Ce produit est considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive européenne 2008/98/CE.
- **Catalogue européen des déchets**
08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.




(suite page 12)

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 11)

L'emballage doit être correctement égoutté.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1263
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT PAINT (hydrocarbons, C9 aromatics, trizinc bis(orthophosphate)), MARINE POLLUTANT PAINT
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG	
 	
· Classe · Étiquette	3 Liquides inflammables. 3
· IATA	
	
· Class · Label	3 Liquides inflammables. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E, S-E A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

(suite page 13)

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 12)

·	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
<hr/>	
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· **Directive 2012/18/UE**· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.· **Catégorie SEVESO**

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

Ce produit peut-être concerné par les maladies professionnelles.

Le tableau des maladies professionnelles est disponible sur la base de données du site <http://inrsm.konosphere.com> <<http://inrsm.konosphere.com/>>Ce produit peut être concerné par la nomenclature des installations classées suivant le code de l'environnement. Cette nomenclature est disponible sur le site <http://www.ineris.fr/aida>· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

(suite page 14)

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 13)

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases des sections 2 et 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Service établissant la fiche technique:

Voir l'adresse dans le point 1 de cette Fiche de données de sécurité

CIN Celliose - Capital Social. € 1.128.195 -TVA 775643976 - RCS de Lyon 775 643 976

CIN Industrial Coatings - Capital Social € 2.250.000 - C.R.C. da Maia / NIPC: 504 160 583

CIN - Capital Social € 25.000.000 - C.R.C. da Maia / NIPC: 500 076 936

CIN Valentine - C. Soc. € 10.000.000 - CIF A61356713 - Reg. M. Barcelona,

CIN Monopol - SAS au capital de € 1.887.520 - RCS Romans 419691696 – TVA 419691696

CIN Soritec - Capital Social € 552.432

CIN Govesan - Capital Social € 3.000

· Contact: Voir l'adresse dans le point 1 de cette Fiche de données de sécurité**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 15)

Nom du produit: C-POX ZP360 PRIMER V2

(suite de la page 14)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**